

MALADIE ET/OU COVID 19 : Quelques précisions & Comment et à qui communiquer ?

Que faire en cas de maladie non liée au virus COVID 19 ?

En cas de maladie, l'étudiant.e devra fournir un certificat de maladie stipulant que celle-ci n'est pas en lien avec le virus. Ce certificat est à envoyer par mail uniquement à Mme Massart à secretariat-esa@saintluctournai.be.

Merci de respecter le travail de chacun et chacune de l'équipe administrative et de ne plus envoyer vos certificats qu'à cette adresse afin d'éviter au maximum les doublons et les erreurs que ceux-ci peuvent engendrer. Nous comptons sur votre collaboration. Le retour en cours se fera normalement dès la fin de la durée du certificat.

En cas de suspicion de COVID-19 :

En cas de symptôme(s), l'étudiant.e concerné.e. doit s'isoler immédiatement et prendre contact avec son médecin traitant ou un médecin généraliste afin de passer un test le plus rapidement possible.

Cet étudiant devra signaler son absence le plus rapidement possible à Mme Remue par mail à annedo.remue@saintluctournai.be, il ou elle fournira par ce biais le certificat établi par le médecin (certificat de maladie et de quarantaine mentionnant la suspicion de COVID 19).

- Si le test est positif, la quarantaine (l'isolement) continue (voir plus loin les modalités à respecter)
- Si le test est négatif, il est possible de sortir de cet isolement dès que sa situation clinique le permet

Pour rappel, un cas considéré comme étant suspect de COVID-19 est une personne présentant :

– au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : toux ; dyspnée ; douleur thoracique ; anosmie ou dysgueusie ;

OU

– au moins deux des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : fièvre; douleurs musculaires; fatigue; rhinite; maux de gorge; maux de tête; anorexie; diarrhée aqueuse ; confusion aiguë; chute soudaine ;

OU

– une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (BPCO, asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.

En cas de confirmation de COVID-19 pour un étudiant e :

En vertu de la réglementation mise en place par les autorités fédérales belge, l'ESA en collaboration avec le service de Promotion de la Santé à l'École, demande à l'étudiant.e concerné.e de se signaler immédiatement auprès de Mme Remue, personne responsable du relai entre notre établissement et le service PSE par courriel : annedo.remue@saintluctournai.be ou à défaut par téléphone au 069.25.03.66 si le mail est impossible pour elle/lui.

- Restez minimum 7 jours en isolement.
- Les personnes avec lesquelles vous vivez doivent observer une quarantaine. Si ces personnes font partie de notre ESA, elles doivent communiquer leur quarantaine par mail à Mme Remue.
- Essayez de faire une liste des personnes avec lesquelles vous avez eu des contacts depuis les deux jours précédant vos symptômes au sein de l'ESA (que ce soit professeurs, membres du staff administratif ou autres étudiants) afin de préparer au mieux un éventuel tracing local dans notre ESA

Une infirmière (ou un médecin) du service PSE vous appellera dès que votre dossier absence Covid 19 confirmé lui sera transmis (c'est-à-dire dès qu'un résultat positif officiel sera connu de l'école). Il est important que vous répondiez à ses questions de la manière la plus complète possible :

- Il ou elle vous demandera la liste des personnes de contact que vous aurez constituée.
- Vous devrez également donner des informations sur vous-même, pour que votre situation puisse être évaluée concrètement : votre date de naissance, votre état de santé général, vos contacts avec des personnes à risques, etc.

Ces données seront traitées en toute confidentialité. Grâce à votre collaboration, les personnes avec lesquelles vous aurez eu des contacts seront averties à temps et pourront, si nécessaire, suivre leurs éventuels symptômes.

Quelles mesures pour les étudiants ayant été en contact au sein de l'ESA avec une personne testée positive :

La personne ayant été testée positive sera mise en contact avec le service de Promotion de la Santé à l'École. Celui-ci prendra les mesures nécessaires pour les autres étudiants après avoir collecté toutes les infos que cet.te étudiant.e lui aura donné.

- Si la distance physique a bien été respectée, les autres étudiants de la classe/du groupe, les enseignants, les autres membres du personnel et les autres classes/groupes sont considérés comme contacts à bas risque. Dès lors, aucun dépistage et aucune quarantaine n'est à prévoir.
- Si la distance physique n'a pas été respectée (contact rapproché avec la personne positive), les étudiants et les membres du personnel sont considérés comme contacts à haut risque. **Dans ce cas, les personnes concernées seront contactées par le contact tracing (via le 02/214.19.19) ou par le service PSE via Mme Remue. Ils devront immédiatement se mettre en quarantaine et suivre les consignes qui leur seront communiquées.**

L'ESA s'engage à respecter le RGPD, conformément à sa charte vie privée. Elle veillera à respecter la vie privée des personnes positives.

Un membre de ma famille a été testé positif ou je vis avec une personne testée positive :

Nous appellerons le membre proche infecté : « cas index ». Tous les contacts étroits (sauf les enfants de moins de 6 ans) doivent être testés, au plus tôt au jour 5 après le dernier contact à haut risque ou après le résultat positif du cas index réalisé. Les contacts étroits de ce cas index devront se mettre en quarantaine (isolement) dès que celui-ci est confirmé positif. La quarantaine des étudiants de l'ESA devra être signalée le plus rapidement possible à Mme Remue annedo.remue@saintluctournai.be,

- Si le résultat est positif : l'isolement à domicile est prolongé de 7 jours à compter de la date du prélèvement. Il devient un cas index et la recherche de ses contacts étroits sera dès lors initiée.
- Si le résultat est négatif : la quarantaine peut être levée après 7 jours (à compter après le dernier contact à haut risque avec le membre infecté de la famille). Puisque la période d'incubation peut aller jusqu'à 14 jours, les mesures générales doivent être suivies encore 7 jours **OU** 7 jours après que le membre de la famille infecté ai été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile (si vous êtes resté en contact proche avec le membre de la famille pendant la période de contagiosité de celui-ci).
- En absence d'un résultat de test négatif (refus de test ou impossible à réaliser), vous devrez observer une quarantaine de 14 jours.

Le "jour 0" est toujours le jour du dernier contact à haut risque. Pour les personnes vivant sous le même toit, ce dernier contact à haut risque peut se produire à des moments différents, selon le comportement du cas index. Si le cas index ne peut ou ne veut pas s'isoler de ses cohabitants (par exemple, de jeunes enfants), le dernier contact à haut risque ne se fera qu'à la fin de la période infectieuse/d'isolement du cas index. Un test ne doit être effectué qu'à jour 5 après ce dernier contact, sauf si la personne présente des symptômes. Afin d'éviter une quarantaine prolongée et des infections secondaires au sein du ménage, il est conseillé d'appliquer strictement les règles d'isolement également au sein du ménage, voir les conseils d'hygiène pour le patient et son environnement.

J'ai été en contact avec une personne testée positive à la Covid 19 :

- Si la distance physique et les gestes barrière ont bien été respectés, vous vous retrouvez dans le cas de figure de contacts à bas risque. Dès lors, aucun dépistage et aucune quarantaine n'est à prévoir.
- Si la distance physique n'a pas été respectée (contact rapproché avec la personne positive sans masques, à une distance de moins d'1.5m,...), vous devez vous considérer comme contacts à haut risque. Dans ce cas, vous devez vous isoler directement et prendre contact avec votre médecin traitant ou un médecin généraliste afin de passer un test le plus rapidement possible. Il faudra contacter l'école pour avertir de votre quarantaine débutante et nous communiquer les résultats du test dès qu'ils seront connus. La marche à suivre est identique que celle reprise dans le paragraphe « En cas de suspicion de Covid 19 »

Tout renseignement complémentaire peut être demandé à Mme Remue par mail. Elle pourra vous éclairer dans les démarches et renseignements généraux sur les modalités de quarantaine et de procédure de testing. L'infirmière du service de Promotion de la Santé à l'Ecole répondra aux questions plus spécifiques.

Tableau de synthèse Covid 19:

	Contact étroit	Faible risque	Contact de contact
Quarantaine	Min 7 jours après contact	/	/
Test	J5 après exposition + en cas de symptômes	En cas de symptômes	En cas de symptômes
Contact sociaux	Eviter au max pendant 7 jours et limiter les 7 jours suivants	Limiter pendant 14 jours	Règles normales
Surveillance état de santé	14 jours	14 jours	/

En cas d'absence prévisible :

Par exemple un rendez-vous médical auprès d'un spécialiste, une convocation,... etc, conformément au règlement général des études, l'étudiant.e doit fournir un certificat médical ou une attestation écrite et l'envoyer par mail à Mme Massart à secretariat-esa@saintlucjournal.be

Pour éviter tout risque de contamination, nous vous invitons donc à respecter scrupuleusement, tant dans votre vie privée qu'à l'ESA, toutes les consignes d'hygiène élémentaire qui restent plus que jamais d'application :

Si vous êtes malade, restez chez vous

Lavez-vous les mains régulièrement

Gardez une distance physique avec les autres

Portez votre masque dans toutes les situations où cela est obligatoire

Désinfectez vos surfaces de travail et nettoyez régulièrement vos équipements

Respectez les sens de circulation dans nos infrastructures ainsi que le nombre maximum de personnes autorisées dans les locaux, bibliothèque, local repro, secrétariat,...

Pour disposer d'informations générales toujours à jour, veuillez-vous référer à la FAQ du SPF Santé publique via ce lien : https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/#id_7

Vous trouverez également des informations sur le site <https://covid-19.sciensano.be/>

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation et nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration.

Mise à jour le 19/10/2020

